


5.00 crédits	7.5 h + 7.5 h	Q2
--------------	---------------	----

Enseignants	Collin Victor ;
Langue d'enseignement	Français
Lieu du cours	Charleroi
Préalables	Connaissance des pratiques professionnelles dans le domaine de l'expertise comptable et fiscale.
Thèmes abordés	Le cours a pour objectif de permettre aux étudiants d'exercer leur mission de conseil en étant attentifs au respect des différentes règles déontologiques applicables. Cela implique l'acquisition de réflexes, un état d'esprit se traduisant par une analyse critique des faits et circonstances auxquels le professionnel est confronté. Dès lors, après avoir développé le cadre légal applicable aux professionnels du chiffre en matière de déontologie, la législation anti-blanchiment sera abordée, avant de clôturer avec la question de la responsabilité dans l'exercice de leur fonction.
Acquis d'apprentissage	<p>A la fin de cette unité d'enseignement, l'étudiant est capable de :</p> <p>Contribution de l'unité d'enseignement au référentiel AA du programme</p> <p>Eu égard au référentiel de compétences du programme Master 120 Sciences de Gestion de la LSM, cette unité d'enseignement contribue au développement et à l'acquisition des compétences suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1.1 Faire preuve d'indépendance intellectuelle dans le raisonnement, porter un regard critique et réflexif sur les savoirs (académiques et de sens commun) et pratiques managériales en tenant compte de leur contexte d'émergence et de leurs finalités. 1 • 1.2 Décider et agir en intégrant des valeurs éthiques, humanistes, d'intégrité, de respect des lois et des conventions, de solidarité citoyenne, de développement durable. • 2.4 Activer et appliquer ses savoirs à bon escient face à un problème. <p>Au terme de cet enseignement, l'étudiant sera capable d'appréhender les principes méthodologiques, et plus particulièrement déontologiques, applicables aux professions comptables.</p>
Modes d'évaluation des acquis des étudiants	Examen écrit.
Méthodes d'enseignement	<ul style="list-style-type: none"> • Enseignement des notions théoriques et illustrations par des exemples tirés de la pratique. • Echanges avec les étudiants sur des cas concrets
Contenu	Expertise comptable et fiscale : quels professionnels sont concernés ? Introduction à la déontologie de ces professions. Principes fondamentaux : indépendance, formation permanente, sollicitation de services et publicité. Acceptation d'une mission et lettre de mission. Les relations avec les professionnels et les tiers. La loi du 18 septembre 2017 relative à la prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme et à la limitation de l'utilisation d'espèces. Responsabilité des professionnels.
Ressources en ligne	Dépôt des powerpoint et diverses ressources au fur-et-à-mesure de l'enseignement.
Bibliographie	Loi du 17 mars 2019 relative aux professions d'expert-comptable et de conseiller fiscal. Loi du 7 décembre 2016 portant organisation de la profession et de la supervision publique des réviseurs d'entreprises. Code des Sociétés et des Associations.

Faculté ou entité en charge:	CLSM
------------------------------	------

Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)				
Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage
Master [120] en sciences de gestion (horaire décalé 2)	FEHC2M	5		
Certificat d'université en expertise comptable approfondie	EXCA9CE	5		